



16 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle, portant sur le budget, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le seize décembre deux-mille-dix-neuf (16 décembre 2019) à dix-neuf heures trente (19 h 30), heure à laquelle étaient présents et formant quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 3 décembre 2019.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

4. **RÉS. 264.12.2019            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
ADOPTION DU BUDGET  
16 DÉCEMBRE 2019  
À 19 H 30**

1. **Prière / Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Allocution du maire**
6. **Période de questions et réponses**
7. **Prévisions budgétaires**
  - 7.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;
  - 7.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;



8. Période de questions et réponses
9. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée

## 5. ALLOCUTION DU MAIRE

Le maire fait la lecture de son allocution en rapport avec les prévisions budgétaires 2020 :

Les principaux dossiers à venir en 2020 se résument ainsi :

- **Remplacement ou mise à niveau des infrastructures municipales** : Le garage municipal et le pavillon des loisirs devront faire l'objet d'une rénovation majeure ou de leur remplacement. Une politique de gestion des actifs devra être mise en place afin d'évaluer les différentes infrastructures de la Municipalité.
- **Développement économique** : Le conseil a mis sur pied au cours de l'année 2018, un comité de développement économique qui se penche sur divers moyens pour favoriser le développement de la Municipalité. Un budget annuel est également prévu pour concrétiser leurs recommandations. Une entente relative à un fonds d'entrepreneuriat a été conclue avec la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides en 2019 le projet de Marché de la gare qui a vu le jour en 2019 sera reconduit et possiblement bonifié en 2020.
- **Culture, loisirs et tourisme** : Tout un éventail de loisirs sera offert à la population labelloise, principalement au parc du Centenaire, au dôme et au centre communautaire. Les services, toujours grandissants, offerts par le camp de jour seront dispensés encore en 2020.
- **Famille** : La mise à jour de la politique familiale de la Municipalité et Municipalité Amis des aînés sera une des priorités de la Municipalité pour l'année 2020.

## BUDGET 2020

Le taux de la taxe foncière générale passera de 0,7184 \$ à 0,7328 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Les taux des taxes pour le service d'aqueduc auront des variations pour l'entretien de -6 % et pour la dette de 2 % et ceux pour le service d'égout augmenteront de 4 à 5 % selon les catégories. La taxe sur les matières résiduelles sera pour sa part de 166 \$. La taxe sur l'environnement et celle sur le contrôle des insectes piqueurs demeureront inchangées. La taxe du service de la dette diminuera de 0,0224 \$ à 0,0143 \$ et la taxe pour la Sûreté du Québec, qui est hors de notre contrôle, sera majorée de 0,0808 \$ à 0,0865 \$ soit une augmentation de 7.05%. Ainsi, de façon globale, le compte de taxes augmentera légèrement pour la plupart des propriétés.

Ce budget comprend la réalisation de certains projets, dont divers supports financiers aux organismes communautaires, qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.

Sans entrer dans le détail, soulignons les principaux projets spéciaux ou modifications apportées au budget des différents services :



### Administration

Les modifications nécessaires à la diffusion du nouveau logo de la Municipalité continueront encore cette année. Ainsi, divers chemins municipaux se verront parés de nouvelles enseignes arborant notre nouvelle image.

Les efforts réalisés par la Municipalité au maintien de la Clinique médicale à Labelle sont reconduits et une aide sera encore accordée à la Chambre de commerce de Labelle afin de lui donner la possibilité de réaliser divers projets.

### Sécurité publique et protection incendie

Le budget de fonctionnement de la protection incendie en 2020, permettra de poursuivre les activités du service pour lesquelles nous continuons toujours à recevoir d'excellents commentaires de nos citoyens.

### Travaux publics

De façon récurrente, ce budget prévoit des sommes pour l'amélioration des fossés, l'émondage et le rechargement de chemins ainsi que le remplacement de ponceaux.

Le projet de construction d'un nouveau garage municipal est toujours en cours; une aide financière de 60 % doit être confirmée sous peu. Une séance d'information à ce sujet aura lieu en cours d'année. Le remplacement du pavillon des loisirs est également prévu dans les années à venir. Enfin, des travaux de lignage de rue et de scellement de fissure sont également prévus en 2020.

La mise à niveau de nos stations de pompage est à prévoir et les sommes nécessaires devront être acquittées si possible par le programme de Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Toujours dans l'optique d'améliorer la gestion des actifs municipaux, la Municipalité entend établir un plan d'entretien de tous ses chemins qui permettra de mieux planifier les interventions à réaliser ainsi que les budgets associés.

### Environnement

En 2020, nous continuons dans le même sens qu'entrepris depuis une dizaine d'années, soit l'application des règlements sur la protection des rives et la surveillance des installations septiques. Le règlement obligeant le remplacement des puisards et celui autorisant une aide financière à cet effet ayant été reconduit jusqu'au 31 décembre 2020, une attention sera portée sur le respect de ceux-ci.

La Municipalité étudie la possibilité de mettre sur pied une patrouille bleue qui aura, entre autres, la responsabilité de s'assurer de la conformité des embarcations sur les lacs.

### Culture, loisirs et tourisme

L'arrivée en poste d'une nouvelle équipe au service de la culture, des loisirs et du tourisme permettra de mettre sur pied diverses activités et de maximiser l'utilisation de toutes nos infrastructures de loisirs.

L'entente avec la SÉPAQ, afin que les citoyens de Labelle puissent bénéficier de la plage du secteur La Cachée et un accès au parc sans frais, ayant connu une grande popularité sera encore en vigueur cette année.



## Bibliothèque

Le budget 2020 servira à assurer le maintien du développement de notre collection de livres pour la garder aux normes. Des sommes ont également été prévues pour la tenue d'un salon du livre, pour l'achat d'un ordinateur et de jeux de société ainsi que pour certains projets liés à la persévérance scolaire.

## Contrôle biologique des insectes piqueurs

Un contrat de trois ans ayant été accordé relativement au contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Labelle, nous entamerons la deuxième année en 2020, et ce, aux mêmes taux qu'en 2019.

## **IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES**

Le rôle d'évaluation en sera à sa troisième année, toutefois la valeur de certaines propriétés a pu augmenter ou diminuer.

En exerçant un contrôle serré des dépenses du budget 2020, le conseil a réussi à n'augmenter que légèrement le taux de la taxe foncière. L'impact sur le compte de taxes sera modeste pour les propriétés non desservies et encore plus pour les propriétés desservies.

À titre d'exemple, le compte de taxes estimé d'une résidence dont la valeur n'a pas fluctué :

Valeur de	Compte 2019	Compte 2020	Différence	% augm.
180 000 \$ avec tous les services	2 180.70 \$	2 202.29 \$	21.59 \$	0.98 %
180 000 \$ non desservie	1 758.28 \$	1 787.06 \$	28.78 \$	1.61 %
325 000 \$ avec tous les services	3 382.17 \$	3 421.46 \$	39.29 \$	1.15 %
325 000 \$ non desservie	2 953.95 \$	3 000.29 \$	46.34 \$	1.54 %

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2020. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

Le maire, Robert Bergeron

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

### **7.1 RÉS. 265.12.2019 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 résumées comme suit :



<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Variation</b>
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 595 801 \$	4 906 689 \$	310 888 \$
Tenant lieu	121 870 \$	124 753 \$	2 883 \$
Transferts	200 458 \$	194 151 \$	(6 307) \$
Services rendus	212 382 \$	217 010 \$	4 628 \$
Imposition droits, amendes et pénalité, intérêts	278 489 \$	293 431 \$	14 942 \$
Autres	91 000 \$	101 000 \$	10 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 500 000 \$</b>	<b>5 837 034 \$</b>	<b>337 034 \$</b>
<b>Charges</b>			
Administration	848 320 \$	857 159 \$	8 839 \$
Sécurité publique	600 042 \$	628 412 \$	28 370 \$
Transport	1 407 823 \$	1 453 644 \$	45 821 \$
Hygiène du milieu	726 145 \$	763 538 \$	37 393 \$
Santé et bien-être	18 000 \$	247 109 \$	229 109 \$
Aménagement, urbanisme et développement	282 999 \$	367 949 \$	84 950 \$
Loisirs et culture	923 188 \$	943 848 \$	20 660 \$
Financement	114 984 \$	103 994 \$	(10 990) \$
<b>Total des charges</b>	<b>4 921 501 \$</b>	<b>5 365 653 \$</b>	<b>444 152 \$</b>
<b>Conciliation à des fins budgétaires</b>			
Affectation de fonds	204 829 \$	106 921 \$	(97 908) \$
Remboursement dette à long terme	373 670 \$	364 460 \$	(9 210) \$
<b>Total des éléments de conciliation</b>	<b>578 499 \$</b>	<b>471 381 \$</b>	<b>(107 118) \$</b>
<b>Excédent à des fins budgétaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Adoptée

7.2

**RÉS. 266.12.2019 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
 APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 se résumant comme suit:

<b>PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</b>					<b>Mode de financement</b>
<b>Service</b>	<b>Description</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Transport					
	Garage municipal	2 500 000 \$			Subv. et Emprunt
	Remplacement V-25 camion cube	51 000 \$			Réserve flotte véhicules
	Remplacement rétrocaveuse		200 000 \$		Réserve flotte véhicules
	Remplacement V-15 dégeleuse			23 000 \$	Réserve flotte véhicules
	Remplacement V-27 camion 10 roues			288 000 \$	Réserve flotte véhicules
Loisirs et culture					
	Pavillon des Loisirs		500 000 \$		Emprunt
	<b>Total</b>	<b>2 551 000 \$</b>	<b>700 000 \$</b>	<b>311 000 \$</b>	

Adoptée



**8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

**9. RÉS. 267.12.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 51.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/ directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire